



Projet Pédagogique les *Tites Rêveries* de Moiry

Introduction

Cette ligne pédagogique est un instrument de travail qui permet à l'équipe, ici la directrice et aux personnels intervenant auprès des enfants de réfléchir aux actions pédagogiques mises en place. Elle symbolise les valeurs, et objectifs de pratique auprès des enfants. Elle se doit d'être évolutive dans le temps.

1. **Présentation des *Tites Rêveries***

2. L'UAPE les *Tites Rêveries* de Moiry a ouvert ses portes en août 2017 et un changement de direction aura lieu le 1^{er} août 2019. Elle offre 3 prestations sur deux jours : mardis et jeudis. Elle accueille les enfants dans une salle communale.

L'UAPE accueille les enfants âgés de 4 à 12 ans enclassés et/ou habitants à Moiry.

L'objectif premier est d'offrir un accueil aux enfants assuré par une professionnelle, en-dehors des heures d'école et pendant les vacances scolaires, afin que les parents puissent concilier vie professionnelle, familiale et sociale.

1.1 **La mission**

La mission quotidienne de l'équipe éducative des *Tites Rêveries* est de permettre à l'enfant d'évoluer, en l'absence des parents, dans un cadre chaleureux et rassurant, adapté aux différentes étapes de son développement. Elle est attentive à son bien-être physique et affectif. De ce fait, détecter un trouble ou un mal-être quelconque chez l'enfant fait partie de ses principales préoccupations. Elle a aussi pour mission de relever les aspects positifs et de communiquer ces informations aux parents. *Les Tites Rêveries* ne sont pas seulement un lieu de garde, mais aussi un lieu éducatif, un lieu de vie et de joie, qui laisse place à la créativité, la spontanéité, l'humour, la convivialité et aux jeux. Un lieu où l'enfant vit sa vie d'enfant, construit sa personnalité au travers du jeu, des échanges entre enfants et adultes, du plaisir de jouer et de faire des expériences dans la nature.

1.2 **Organisation**

L'encadrement correspond aux normes dictées par le SPJ Vaud. La responsable est seule avec maximum 12 enfants.

La responsable est diplômée HES et praticienne formatrice.

Horaires

Les *Tites Rêveries* accueille les enfants les mardis et jeudis de 11h30 à 18h.

Les *Tites Rêveries* ouvre durant certaines vacances scolaires sous forme de Centre Aéré. Les jours d'ouverture restent les mêmes, les horaires eux varient proposant des prestations toute la journée de 9h à 17h. Elles sont ouvertes selon les besoins et demandes des parents.

Le programme des vacances est proposé sous forme d'inscriptions plusieurs semaines avant les vacances.

Règlement

Le règlement des *Tites Rêveries* est distribué à chaque parent lors de l'inscription. Il fait partie du contrat.

Réflexion

La directrice fait régulièrement le point sur les prestations à fournir ainsi que sur les situations d'enfants ou familiales qui peuvent interroger, questionner.

1.3 Charte de confidentialité

Article 1 – L'équipe éducative s'engage à respecter les règles de déontologie de la profession, notamment le secret professionnel, le devoir de discrétion, ainsi que les limites professionnelles de chacun.

Article 2 – Toutes les informations sur l'enfant ou sa famille doivent rester dans le cadre professionnel. Elles ne doivent en aucun cas être divulguées à l'extérieur sous forme orale ou écrite.

Article 3 – Pour le bien de l'enfant et pour une meilleure analyse de la situation et des besoins, l'équipe éducative partage les informations nécessaires concernant l'enfant, son évolution et sa situation.

Article 4 – Il est de la responsabilité de l'équipe éducative de faire régner un esprit de courtoisie, de respect et de tact auprès des enfants et de leurs parents. Un professionnel ne s'étend pas sur les éléments de sa vie personnelle devant les personnes qui constituent un public, ni ne commente les actes ou paroles d'autres personnes accueillies, quel que soit l'âge des enfants en présence.

1.4 Code éthique pour l'observation

Principe

Chaque enfant est un être unique.

Droit de l'enfant

L'enfant a le droit de se développer à son rythme dans les meilleures conditions possibles. Chaque enfant peut avoir ses propres valeurs, croyances et cultures.

Responsabilité de l'équipe éducative

- Observer les apprentissages réalisés par les enfants en considérant à la fois ses compétences et ses difficultés.
- Reconnaître les indices comportementaux annonciateurs d'éventuels difficultés d'intégration ou affectives, ou toute autres difficultés que l'enfant peut avoir à surmonter.
- Reconnaître les indices de mauvais traitements ou de maladie mineure (fièvre, maux de ventre...) chez l'enfant et prendre les mesures qui s'imposent.
- Choisir et utiliser les méthodes et les outils les mieux adaptés à la problématique ou aux besoins de l'enfant et faire une analyse qui permettra de modifier la prise en charge pour le bien de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans son développement en prenant en compte ses capacités et difficultés du moment tout en respectant son rythme.
- Favoriser la cohésion et les échanges constructifs au sein du groupe d'enfant, tout en respectant les différences de chacun.
- Développer la curiosité et la créativité chez les enfants accueillis, en proposant des activités diverses et variées.
- Reconnaître les parents comme étant les personnes connaissant le mieux leur enfants, comprendre et reconnaître leur mode d'éducation. Ne pas mal interpréter leur fonctionnement et essayer de répondre dans la mesure du possible à leurs demandes.
- Ecouter les parents dans leurs observations et leurs inquiétudes et donner des réponses ou des outils éducatifs dans les limites de notre rôle.
- Informer les parents du vécu de l'enfant, de ses apprentissages, de ses besoins ou de tout autre élément de façon à faciliter la collaboration. Cette information et ses commentaires doivent se baser sur des faits précis. Informer les parents de tout changement majeur survenant dans l'attitude ou le développement de leur enfant.

Droit des parents

Les parents ont le droit d'avoir leur personnalité, leurs valeurs, leurs croyances, leur culture. Les parents ont le droit d'être informé adéquatement du vécu de leur enfant à la structure, de ses apprentissages ou tout élément pertinent pouvant favoriser son bien-être. Les parents ont le droit de compter sur la discrétion de l'équipe éducative concernant toute information confidentielle.

Droit de l'équipe éducative

L'équipe éducative a le droit d'être informé de toute situation pouvant avoir des conséquences sur le vécu de l'enfant afin qu'il puisse intervenir de façon adéquate auprès de lui.

3. Projet éducatif

2.1 Le mode de fonctionnement

Les enfants viennent à l'UAPE dès 11h30 La directrice et le personnel encadrant les attendent à la sortie des classes avec la liste des présences. Les plus grands arrivant au bus viennent seuls pour manger.

Les enfants viennent soit du même village, soit du même collège. L'un des buts est de favoriser le sentiment d'appartenance. Appartenance à un groupe, appartenance à un village, appartenance à un collège.

Dans cette visée, l'équipe éducative veille à ce que les enfants se retrouvent dans une ambiance conviviale et bienveillante. Les relations sociales sont donc très importantes. L'équipe éducative est donc présente pour réguler les discussions, apprendre à s'exprimer de manière non-violente, à entendre les différents points de vue. Elle a conscience que c'est un processus à long terme car le cerveau des enfants de cet âge n'étant pas encore mature et il exige parfois beaucoup de répétitions et d'explications de la part des adultes.

Au niveau des jeux : c'est une UAPE offrant des activités à l'intérieur et à l'extérieur. Les différents espaces offrent une variété de jeux. Du symbolique aux jeux de règles en passant par le dessin, la créativité et la lecture. Dans la salle, de petits espaces seront créés afin que les jeux sonores n'empiètent pas sur les plus calmes. Des jeux extérieurs seront disponibles pour jouer dans la cour et à la place de jeux.

Dans la nature, changement de décor. C'est elle qui sera notre inspiration pour nos activités. En fonction des saisons et des besoins des enfants, nous construirons des cabanes, observerons les animaux et les plantes.

L'après-midi, dans la salle communale, retour à des activités plus scolaires et cognitives. Certains feront leurs devoirs tandis que d'autres travailleront leur créativité ou joueront à des jeux de stratégie et de règles.

3.2 L'accueil

L'objectif est d'offrir à l'enfant un accompagnement propice à son bien-être tant physique qu'affectif. Nous souhaitons qu'il puisse s'intégrer dans un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans et qu'il puisse progressivement, avoir une autonomie suffisante pour vivre au mieux la vie en collectivité dans une ambiance harmonieuse et rassurante.

Afin que l'enfant se sente accueilli et reconnu dans le groupe, l'équipe éducative prendra un soin tout particulier à la sortie de l'école pour le saluer et écouter ses besoins.

Il se peut que l'enfant passant d'un lieu collectif (l'école) à un autre lieu collectif (UAPE), ait besoin d'un objet transitionnel (par exemple un doudou). Un objet rassurant pour l'enfant permettant le lien. L'équipe éducative permettra et utilisera le doudou si elle sent que l'enfant en a besoin pour sa sécurité affective.

3.3 Accueil des enfants à besoins particuliers

L'objectif est de permettre à l'enfant à besoins particuliers d'explorer et de découvrir des apprentissages en collectivité. L'enfant dans la mesure de ses capacités participe à toutes les activités communes afin de créer un sentiment d'appartenance au groupe de pairs. Les professionnels veillent à la sécurité et le bien-être affectif, psychique et physique de l'enfant. Dans la mesure du possible, si le besoin se fait sentir, nous adaptons l'organisation ou l'espace d'accueil, afin que l'enfant se sente au mieux au sein de notre collectivité. Nous ne remplaçons pas les interventions spécialisées si celles-ci s'avèrent nécessaires, mais nous collaborons avec le ou les réseaux mis en place. D'ailleurs une collaboration étroite avec les parents est essentielle, elle permet de réajuster des fonctionnements institutionnels pour le bien-être de l'enfant et de la collectivité. Nous rappelons que notre mission est de favoriser et harmoniser les interactions entre tous les enfants accueillis à la vie du groupe. Ce qui nous demande une articulation entre prises en charge collective et individuelle.

3.4 La relation et le partenariat avec les parents

Cultiver une bonne relation avec les parents est pour nous une priorité. Nous souhaitons que les parents puissent se sentir à l'aise à l'idée de nous confier leur enfant. Pour cela, l'équipe éducative reste à l'écoute et pratique un échange régulier sur les différents moments que passe l'enfant aux *Tites Rêveries*. Nous apportons notre soutien et nos conseils si les parents le sollicitent. Pour permettre un lien de confiance entre les parents et l'équipe il faut reconnaître le parent comme premier éducateur de son enfant. L'équipe éducative est là pour collaborer avec eux dans l'éducation de leur enfant. Nous estimons qu'il est important de reconnaître les différentes valeurs qu'il peut y avoir dans l'entourage de l'enfant. Même si certaines pratiques éducatives peuvent nous sembler différentes des nôtres, nous devons pouvoir discerner dans ces pratiques ce qui est bon pour l'enfant et rapprocher nos méthodes de celles des parents pour le bénéfice de l'enfant. Il ne s'agit pas seulement d'une démarche de soutien aux parents dans leurs tâches éducatives, mais aussi une démarche de prévention des difficultés et donc de protection de l'enfant. Chaque famille étant différente, les professionnels de l'enfance doivent s'adapter aux particularités de chacun. Nous offrons aussi aux parents la possibilité de rencontrer l'équipe éducative afin d'échanger sur une difficulté ou un questionnement au sujet de l'enfant, qui demanderait un espace de parole plus important. Qu'il y ait un problème ou non, il est primordial que parents et professionnels de l'enfance établissent une relation de confiance et de transparence. Cet échange permet d'instaurer une continuité éducative et une cohérence entre les différents cadres de vie de l'enfant, cela contribue aussi à son bien-être.

Moiry, le 22 janvier 2024